



ATTENTION!
ça ne passe pas

PRÉCIPITATIONS L'HIVER STATIONNONS DU CÔTÉ PAIR



Pour un déneigement efficace et sécuritaire lors de précipitations, veuillez stationner votre véhicule du côté des numéros civiques pairs.



CANDIAC

> Plus d'infos au verso

PRÉCIPITATIONS L'HIVER STATIONNONS DU CÔTÉ PAIR



UN GESTE SIMPLE QUI PERMET :



un déneigement plus rapide et efficace de votre rue en évitant l'obstruction causée par des véhicules stationnés des 2 côtés ;



d'assurer le passage des véhicules d'urgence qui peuvent nécessiter jusqu'à 5 mètres de dégagement ;



de contribuer à une rue plus sécuritaire pour les automobilistes et pour les piétons.



RAPPEL STATIONNEMENT DE NUIT

Le stationnement dans les rues est interdit de 00 h à 7 h , du 1^{er} décembre au 1^{er} avril. Une tolérance est toutefois accordée dans les 2 cas suivants*:

- > Les nuits du vendredi et du samedi
- > La période des fêtes (23 décembre au 3 janvier)

**À la condition qu'il n'y ait pas de chute de neige, de verglas ou de grésil.*



CANDIAC

candiac.ca